

Paris, le 12 novembre 2020



Comité interministériel du handicap
L'APAJH interpelle le gouvernement
sur les priorités d'ici la fin du quinquennat

Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) se réunira pour la première fois sous le gouvernement de Jean Castex le lundi 16 novembre. Alors que le quinquennat actuel d'Emmanuel Macron s'achèvera dans moins de deux ans, l'APAJH établit les priorités à mettre en place pour les personnes en situation de handicap.

Le Comité Interministériel du Handicap (CIH), installé par décret en 2009, est « chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des personnes handicapées ». Il réunit l'ensemble des ministres concernés par la question du handicap et les acteurs de ce monde, dont les représentants du monde associatif.

L'APAJH interpelle le gouvernement sur les priorités à mettre en place pour les personnes en situation de handicap

Il s'agira du premier CIH sous le gouvernement de Jean Castex, nommé Premier ministre cette année. Après avoir salué les annonces faites par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) en février dernier, l'APAJH établit les mesures prioritaires à engager avant la fin de son quinquennat.

Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, précise cette démarche « *Nous n'avons pas oublié la carte blanche choisie par Emmanuel Macron lors du débat entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2017 : il y avait abordé le handicap. Puis le handicap avait été déclaré comme grande cause du quinquennat, avec comme illustration le Secrétariat chargé des Personnes handicapées directement placé sous l'autorité du Premier ministre. Aujourd'hui, le quinquennat s'achève et encore trop souvent les personnes en situation de handicap n'ont pas accès à leurs droits et à leur citoyenneté. Il est temps de se mobiliser, tous ensemble, pour que ce quinquennat écrive réellement une grande page de l'Histoire du handicap et à travers celle-ci, de la Nation* ».

Sept priorités identifiées pour l'égal accès aux droits des plus vulnérables

Les priorités définies par l'APAJH sont au nombre de sept, dans différents domaines.

- **Une grande concertation pour bâtir ensemble une branche Autonomie de la sécurité sociale ambitieuse, pour toutes les personnes en quête d'autonomie**

La loi du 7 août 2020 a créé la **branche Autonomie de la sécurité sociale** et acté l'existence d'un 5ème risque. L'APAJH s'en félicite et demande à ce qu'une **grande concertation** se mette en place **sans délai pour définir clairement le périmètre de cette branche, ses modalités de financement en cohérence avec les besoins à satisfaire, sa gouvernance notamment en local.**

La Fédération APAJH demande avec force que le gouvernement **soit ambitieux en créant une prestation universelle Autonomie sans barrière d'âge et sans reste à charge pour donner aux personnes en situation de handicap comme aux personnes avançant en âge un vrai pouvoir d'agir quant à leurs choix de vie.**

- **Réduire les grandes inégalités territoriales en termes d'accès aux droits**

L'APAJH attend des mesures fortes et symboliques pour réduire les **grandes inégalités territoriales** en matière d'accès aux droits, de fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), d'accès à des réponses d'accompagnement...

Des départements sont encore concernés par ces réalités, alors que l'ensemble des citoyens, sur tout le territoire, doivent avoir un égal accès à un accompagnement et à la construction d'un parcours de vie de qualité.

• L'accélération de l'accès à l'École de tous pour tous les élèves en situation de handicap

La réalité d'une École de tous, avec des solutions de scolarisation de qualité et pérennes pour les élèves en situation de handicap adviendra en mobilisant plusieurs actions dont :

L'implantation massive des **unités d'enseignement dans les écoles, collèges, lycées en lien avec les collectivités territoriales**; la création de **dispositifs ULIS garantissant les continuités de parcours**; **formation renforcée des enseignants et des accompagnants**; **coopération accrue avec le secteur médico-social au sein des PIAL** qui doivent devenir de réels centres de ressources; des **passerelles avec l'enseignement supérieur et les dispositifs de formation professionnelle**.

• La juste valorisation des métiers du médico-social

L'APAJH interpelle le gouvernement sur la question de la reconnaissance des professionnels du médico-social depuis de nombreux mois. Alors qu'ils démontrent leur exceptionnel engagement auprès des plus vulnérables dans cette crise sanitaire, leurs métiers sont trop peu valorisés, notamment en comparaison au domaine sanitaire.

C'est pourquoi elle appelle à engager une refonte des métiers du secteur de l'accompagnement à la fois pour **définir de nouveaux métiers en phase avec l'évolution des réponses d'accompagnement** mais aussi **revaloriser les salaires pour favoriser leur attractivité** et faire face aux énormes besoins de recrutement de demain, dans une France avançant toujours plus en âge.

• La reprise d'une négociation sérieuse et non dogmatique sur le sujet du revenu universel d'existence

La crise que nous traversons va renforcer durablement la pauvreté et singulièrement celle des personnes en situation de handicap. **L'APAJH, qui proposait déjà le débat vierge de tout dogme autour d'un revenu universel d'existence dans son Pacte handicap 2017-2022, réitère cet appel pour permettre aux citoyens les plus précaires et vulnérables des conditions de vie dignes.**

• Le développement de l'offre de services pour mieux répondre aux choix de vie des personnes en situation de handicap

Il y a autant de parcours de vie qu'il y a de citoyens. Les personnes en situation de handicap doivent être accompagnées pour construire celui-ci sur la base de leurs propres choix, et non en fonction de l'offre exhaustive de services, qui doit continuer à évoluer : **simplifier les processus de transformation et de diversification de l'offre** en facilitant les dialogues territoriaux ; **diversification des réponses d'habitat**, accompagnement des **parcours de formation et d'insertion professionnelle**, accès renforcé aux soins et à la prévention...

• Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour les personnes en situation de handicap

La crise actuelle compromet l'accès de tous à la culture, aux loisirs et au sport, tout en soulignant l'importance de ces domaines dans la vie de tous les citoyens. Alors que la France rayonnera dans le monde entier en organisant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et que la richesse de son offre culturelle est reconnue, les personnes en situation de handicap sont encore exclues. **Le gouvernement, dans ses mesures pour soutenir ces mondes essentiels dans la crise, et plus globalement à long terme, doit inclure les personnes en situation de handicap dans toute politique** pour leur permettre d'être des citoyens éclairés.

« Ces priorités, fondées sur notre expertise depuis près de soixante ans, sur notre mouvement de militants bénévoles et de 14 000 professionnels qualifiés, doivent être intégrées à une politique interministérielle globale et ambitieuse. Le Comité Interministériel du Handicap nous apparaît comme le rendez-vous pour ensemble échanger, poser des jalons et finalement produire des réponses pour des millions de personnes en situation de handicap, dans tous les domaines de la vie, et de la citoyenneté » conclut Jean-Louis Garcia.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.